

MAIRIE D'IZERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, BAUDRU Carole, VITTET Sylvie, SARRAS-BOURNET Thierry, AUJOUX Joëlle, BOLLOT Hervé, BELLE Sébastien et ALLARD-LYONNE Julien.

Absents excusés : EYMARD-VERNEIN Daniel et BOSSAN Florence.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 15

I. Approbation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté

Suite de la fusion des EPCI du Sud-Grésivaudan intervenue le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de procéder à l'actualisation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté afin de garantir la sécurité juridique de ses actes.

L'exécutif intercommunal a la volonté d'investir les enjeux en matière de promotion et de prévention santé du territoire amenant la Communauté de communes à être la structure support de coordination d'un réseau territorial de promotion de la Santé (animation groupe « COVID-19) et d'élaborer un Contrat Local de Santé d'une part et la possibilité de nouvelles créations de Maisons de Santé sur le territoire intercommunal d'autre part,

Aux termes de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités, il y a lieu de procéder à l'actualisation de statuts par délibérations concordantes de SMVIC et de ses communes membres dans les conditions de majorité qualifiée.

Le projet de statuts est présenté à l'assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté tels que présentés et notamment les compétences statutaires de Saint Marcellin Vercors Isère communauté et approuve la liste des équipements d'intérêt communautaire telle qu'annexée aux présents statuts.

II. Label « Patrimoine en Isère »

La Commission départementale du patrimoine propose d'attribuer le label « Patrimoine en Isère » pour l'ancienne maison bourgeoise et ses annexes, actuellement le bâtiment de la Mairie, la salle de l'Orangerie et la cour.

La Mairie possède des tapisseries remarquables au 2^{ème} étage du bâtiment et des peintures murales au rez-de-chaussée.

Afin de se positionner sur cette proposition, le Conseil Municipal souhaite se renseigner auprès des communes ayant obtenu ce label afin d'anticiper les contraintes de cette labellisation.

III. DIA

Demande de DPU pour :

- la parcelle D 591 située 33 Impasse du Réservoir : pas de préemption
- la parcelle D 465 située 221 Chemin des Gorges : pas de préemption
- les parcelles A 215, 216, 221 , 498 et 672, H 35, 36 et 41 situées 92 Impasse des Tilleuls : pas de préemption

IV. RIFSEEP

Modification des plafonds maximaux annuels de l'IFSE et du CIA pour l'intégration dans le Rifseep de la prime annuelle datant de 1985.

Filière Cadre d'emploi	Groupes	Plafond maximal annuel IFSE	Plafond maximal annuel CIA
Administrative			
Rédacteurs territoriaux	G1	8 000.00	2 000.00
Adjoint Administratif territoriaux	G2	4 000.00	1 500.00
	G3	2 000.00	1 000.00
Technique			
Adjoint technique territoriaux	G2	4 000.00	1 500.00
	G3	2 000.00	1 000.00
Social			
ATSEM	G2	4 000.00	1 500.00
	G3	2 000.00	1 000.00

V. Budget communal : décisions modificatives n°1

Désignation	Diminution	Augmentation
DI 2128 : autres agencements et aménagements		6 510.00
DI 2315 : immobilisations en cours – inst. techniques		21 742.00
Total dépenses d'investissement		28 252.00
RI 024 produits de cessions		28 252.00
Total		28 252.00

VI. Motion de soutien à la Fédération des Communes Forestières

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;

Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF ;
Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
Considérant les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
Considérant les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;
Considérant une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain ;

Le Conseil municipal d'Izeron, en soutien à la Fédération des Communes Forestières :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ;
- exige la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.
- demande une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises ;
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

VII. Divers

- Hameau de Montchardon : limitation de la vitesse à 30km/h entre Mrs Déprey et Kudelka.
- Attaques de loups : plusieurs attaques ont eu lieu ces dernières semaines sur Izeron : Hameau de Charvolet, Hameau de Chagneux le Haut et Hameau des Brosses.
La plupart de ces attaques n'a pas été déclarée en Préfecture. Un courrier informatif va être envoyé à M. le Préfet
- Extension du groupe scolaire : les travaux ont attaqué fin juin. Les comptes rendus de chantier vont être envoyés aux conseillers
- Boulangerie : ouverture jeudi 15 juillet 2021
- Réunion ZAP/ Zone Artisanale : lundi 26 juillet 2021 à 17h30 en Mairie
- Vogue : annulée en raison de la situation sanitaire et du manque de bénévoles

Séance close à 19h45

